

Informations sur l'exemption intragroupe EMIR

En application de l'article 11, paragraphe 11, du règlement (UE) 648/2012 et de l'article 20 du règlement délégué (UE) n° 149/2013 de la Commission, EFG Bank (Luxembourg) S.A. publie la liste des relations pour lesquelles une exemption intragroupe de l'échange bilatéral de marges a été accordée par le régulateur luxembourgeois compétent, la CSSF.

ENTITÉ 1	LEI	ENTITÉ 2	LEI	PAYS	RELATION ENTRE ENTITÉS	TYPE D'EXEMPTION
EFG Bank (Luxembourg) S.A.	529900U5XAEYOT68AC40	EFG Bank AG	549300TBS2M2ML45V909	Suisse	Filiale	Totale